



Département de l'Hérault  
**Mairie de Lunas**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 novembre 2015

Membres en exercice : 15

L'an deux mille quinze et le dix novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Aurélien Manenc.

**Présents** : Mmes BARASCUT. V, CANTALOUBE M-Elise, CARLES. M, COLLAS. E, DAAN. T, DURAND. P.

Mrs ACHER J, ANDRIEUX P, ASTIER. J, CONNAC. J, MANENC. A, MAS. C, RIVIERE. D, THARAUD. D, TIECHE. M.

**Secrétaire de séance** : Mr Daniel RIVIERE

**Ordre du jour**

- 1 – Approbation du conseil du 08 septembre 2015
- 2 – Demande des associations de Lunas
- 3 – Travaux mairie
- 4 – Accueil des réfugiés
- 5 – Modification du régime indemnitaire
- 6 – Primes de fins d'années
- 7 – Appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte
- 8 – Modification du règlement du cimetière
- 9 – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU
- 10 – Dénomination du boulodrome
- 11 – Inondations 2015
- 12 – Gendarmerie du Bousquet d'Orb
- 13 – Rapport de la commission d'évaluation des charges transférées.
- 14 – Questions diverses

Auxquelles il faut rajouter :

- Redevance réglementée pour chantier provisoire
- Location local place de la Poste

\*\*\*\*\*

**1 – Approbation du conseil du 08 septembre 2015**

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 08 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

**2 – Demande des associations de Lunas**

- Association ANDALUZ.

Monsieur le maire indique que cette association devrait installer son siège social sur la commune et souhaite bénéficier du prêt de la salle des fêtes pour des entrainements deux vendredi par mois.

A l'unanimité le conseil approuve la proposition ci-dessus.

- Association des Amis de Lunas

Monsieur le maire expose au conseil que l'association ADL en partenariat avec l'association de sauvegarde du patrimoine du Bousquet d'Orb a organisée une exposition de grande qualité sur les soldats de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale des communes du Bousquet d'Orb et de Lunas. Le budget total de cette exposition est de 2000 euros, ils demandent une participation de la commune à hauteur de 500 euros. Le plan de financement prévoit 500 euros pour chacun des 4 partenaires (les 2 commune et les 2 associations).

Votes : 14 POUR 01 ABSTENTION

Le Conseil accepte de subventionner l'association des ADL pour la somme de 500 euros afin de financer l'exposition sur la première guerre mondiale.

- Association La Boule Joyeuse

Suite à un incident électrique au boulodrome l'association a dû remplacer le cumulus et demande à la commune une participation d'un montant de 175 euros représentant la valeur de ce dernier.

Votes : 13 POUR 02 ABSTENTIONS

Le Conseil accepte de subventionner à titre exceptionnel l'association de la Boule Joyeuse pour la somme de 175 euros afin de financer l'achat du nouveau cumulus.

- Association La Gravezonne

Monsieur le Maire indique que l'association La Gravezonne sollicite la mise à disposition du local attenant aux terrains de tennis afin de pouvoir stocker du matériel. Mr CONNAC Julien président de l'association précise qu'ils prendront à leur charge les réparations nécessaires. Mr Andrieux indique que le local est pourvu d'un point d'eau mais qu'il n'y a pas d'électricité.

Votes : 14 POUR 01 ABSTENTION

Le Conseil accepte de mettre le local attenant aux terrains de tennis à la disposition de l'association La Gravezonne dans l'état.

### **3 – Travaux mairie**

Monsieur le maire informe le conseil que les travaux de mise en accessibilité des locaux de la mairie vont débiter dès le 12 novembre, que les lots ont été attribués comme suit :

N° lot	Intitulé	Entreprise	Montant HT
1	DEMOLITION - GO	MUZZAROC	21 645.00
3	MENUISERIE	ALC	11 209.00
4	OUVRAGES METTAL	A TOUT FER	13 799.52
5	PLACOPLATRE	AVIGNON	14 000.00
6	PLOMBERIE CHAUF	LACOUCHE	4 226.92
7	ELECTRICITE	SIETELEC	14 500.00
8	PEINTURE - SOL	AVIGNON	10 220.00
			89 600.44

Il précise qu'il faudra rajouter la séparation de l'accès aux logements et l'étanchéité de la terrasse pour un montant approximatif de 15 000 euros.

### **4 – Accueil des réfugiés**

Monsieur le maire indique à l'assemblée qu'il a été interpellé par des habitants et des associations de la commune sur la possibilité d'accueil de réfugiés. Etant donné que la commune n'a pas de logement

disponible, monsieur le maire propose que la commune apporte un soutien administratif aux volontaires associatifs ou particuliers qui souhaiteraient s'investir.

A l'unanimité le conseil approuve la proposition ci-dessus.

## **5 – Modification du régime indemnitaire**

Monsieur le maire indique que suite à la création du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe, il convient de modifier les tableaux concernant le régime indemnitaire :

Modification de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) :

Grade	Taux	Coefficient	Enveloppe
Adj. Tech 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	3.5	1572.52
Adj. Adm 2 <sup>ème</sup> classe	449.29	2.4	1078.30
Adj. Tech Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	476.10	2.75	1309.28
Adj. Ad Ppal 2ème classe	469.66	3.5	1643.81

Modification de l'indemnité d'exercice de mission de Préfecture (IEMP) :

Grade	Taux	Coefficient	Enveloppe
Adj. Tech Ppal 1 <sup>ère</sup> classe	1204	0.90	1083.60
Adj. Ad Ppal 2ème classe	1478	1.63	2409.14

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le nouveau régime indemnitaire.

## **6 – Primes de fins d'années**

Monsieur le maire propose d'attribuer une prime de fin d'année de 550 euros à chaque personnel sous contrat à durée déterminée comme les années précédentes.

Neuf contrats sont concernés, une enveloppe de 4950 euros est prévue au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder une prime de fin d'année aux neuf contrats à durée déterminée d'un montant de 550 euros.

## **7 – Appel à projet Territoire à énergie positive pour la croissance verte**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que notre proposition d'action par le biais du parc Naturel Régional du Haut Languedoc soumise dans le cadre de l'appel à projet TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) a été jugé potentiellement éligible par les services de l'état. Le projet porte sur une étude d'aménagement de la zone 2au en partant du parking sous le cimetière jusqu'au stade, cette étude d'un budget d'environ 22 500 euros HT serait financée à 80 %.

Ainsi afin de le valider définitivement il convient de donner délégation à monsieur le maire afin de signer la future convention et entreprendre toutes les démarches nécessaires.

A l'unanimité le conseil accepte de lancer l'étude ci-dessus et donne délégation à monsieur le maire afin de signer la future convention et entreprendre toutes les démarches nécessaires.

## **8 – Modification du règlement du cimetière**

Suite à l'opération de récupération par la commune de concession en l'état d'abandon, monsieur RIVIERE indique que plusieurs chapelles funéraires sont disponibles et qu'il conviendrait d'établir un prix de vente forfaitaire pour ces dernières. Après discussion le conseil décide de revendre les chapelles funéraires acquises lors de reprise de concession en l'état d'abandon pour la somme de 600

euros avec à charge obligatoire pour l'acquéreur de la remettre en état dans les trois mois qui suivent l'attribution.

## **9 – Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU**

Suite à l'enquête publique de la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Lunas pour le projet éolien de puech garde qui s'est déroulée du 26 juin 2015 au 28 juillet 2015, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune de Lunas dans le cadre du projet d'implantation d'éoliennes au lieu-dit Le Puech-Garde. Selon ses conclusions, cet avis favorable ne porte que sur la pertinence de réviser le PLU, car le projet éolien lui-même en l'état, n'est pas acceptable et doit être ré-étudié globalement en apportant des réponses à tous les impacts et nuisances évoquées et notamment en réalisant l'évaluation environnementale requise.

POUR : 11                      CONTRE : 04                      ABSTENTION : 00

Après discussion le conseil municipal de la commune de Lunas, valide la déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du PLU de la commune pour le projet éolien de puech garde.

Le projet devrait se poursuivre par une enquête publique sur l'autorisation d'exploiter le parc.

## **10 – Dénomination du boulodrome**

Monsieur le Maire indique qu'en accord avec l'association La Boule Joyeuse, il est proposé de baptiser le boulodrome « PIERRE SEMPER », personnage emblématique de la commune ayant œuvré au sein du conseil municipal et au cœur de nombreuses association décédé dernièrement.

Après lui avoir rendu hommage, à l'unanimité le conseil décide de baptiser le boulodrome « Pierre SEMPER »

## **11 – Inondations 2015**

Suite aux inondations du 12/13 septembre 2015, la commune de Lunas a été classée en état de catastrophe naturelle. Monsieur le maire présente à l'assemblée le projet de réfection et remise en état de voirie, réseau pluvial et ouvrage d'art. Il indique qu'il convient de solliciter l'aide des instances, suivant le tableau de financement prévisionnel ci-dessous :

Libellés des subventions sollicitées	Montant subventionnable hors taxes	Taux souhaité	Montant de la subvention demandée
DETR 2015 Fonds de solidarité Etat	60 000	25 %	15 000.00
CD 34	60 000	20 %	12 000.00
Région	60 000	15 %	9 000.00
Total des aides publiques			36 000.00
Montant <b>HT</b> restant à la charge de la collectivité (emprunt et/ou autofinancement communal)			24 000.00
Coût de l'opération <b>HT</b>			60 000.00

A l'unanimité le conseil autorise Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions citées dans le tableau ci-dessus afin de financer le projet de réfection et remise en état de voirie, réseau pluvial et ouvrage d'art.

## **12 – Gendarmerie du Bousquet d’Orb**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le projet de fermeture de la gendarmerie du Bousquet d’Orb, dit que dans cette optique la commune de Lunas serait rattachée au secteur de Lodève.

Afin de lutter contre cette fermeture, il indique qu’il convient d’approuver la motion ci-dessous

Le conseil à l’unanimité approuve la motion ci-dessous.

### **MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA GENDARMERIE DU BOUSQUET D’ORB**

Face aux annonces de fermeture de la brigade territoriale du Bousquet d’Orb, le conseil municipal de LUNAS constate :

- Que la gendarmerie du Bousquet d’Orb exerce depuis des années un service de qualité pour les administrés de l’ancien canton de Lunas et de la haute vallée de l’Orb.
- Qu’une nouvelle fois l’implication de l’Etat et des pouvoirs publics pour un maintien d’une vie active et de qualité en zone rurale et de montagne et d’un service public de sécurité de proximité tend à dépouiller ces territoires.
- Que la Communauté de communes Grand Orb a été créée sur décision du Préfet de région, le 1er janvier 2014. Ce territoire se dote peu à peu d’une dynamique politique et d’une cohérence de projets. Que le redécoupage des cantons a entraîné un rapprochement institutionnel entre des circonscriptions électorales qui étaient différentes il y a encore deux ans. Que ce territoire constitue un vrai bassin de vie.
- Que la fermeture de la BT du Bousquet d’Orb, pour ramener l’ensemble des communes concernées sous l’autorité de la compagnie de Lodève, serait à rebours de la démarche conduite par l’Etat sur ce territoire ces derniers mois.
- Que l’analyse de l’itinérance de la délinquance indique que celle-ci suit schématiquement la vallée de l’Orb, selon un axe Lunas / Le-Pujol-sur-Orb. Qu’au milieu de cet axe se situe Bédarieux siège de la communauté de Brigade.
- Que va être prochainement créé un Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance au sein de grand Orb.
- Que cette fermeture va occasionner une baisse des effectifs sur le terrain, alors même que le sentiment d’insécurité croît parmi la population et qu’en conséquence une telle désorganisation serait vécue comme une véritable démission des pouvoirs publics.
- Que bassin de vie équilibré, logique intercommunale, perspective d’un CISP, démarche de coordination des polices municipales des communes membres de Grand Orb sont des projets en cours

**S’OPPOSE FERMEMENT** à la fermeture de la brigade territoriale du Bousquet d’orb et au rattachement de Lunas au secteur de compétence de Lodève.

## **13 - Rapport de la commission d’évaluation des charges transférées**

Monsieur le Maire expose que le 17 septembre 2015, la Commission Local d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s’est réunie pour présenter son rapport conformément au IV de l’article 1609 nonies C du CGI. Il donne lecture du rapport qui lui a été communiqué.

Monsieur le Maire indique qu'il est notamment proposé un reversement de la fiscalité des éoliennes aux communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve le rapport de la commission local d'évaluation des charges transférées du 17 septembre 2015.

#### **14 – Questions diverses**

##### **a) Redevance réglementée pour chantier provisoire**

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil et fait part de la parution au journal officiel du Décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues au communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Il propose au Conseil d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n° 2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire. A l'unanimité le conseil municipal approuve ces propositions.

##### **b) Location local place de la Poste**

Madame Barascut informe l'assemblée qu'un artisan sellier souhaite s'installer sur la commune et propose de lui attribuer en location le garage situé sur la place de la poste. Pour ce faire des travaux seraient nécessaires tels que l'installation d'une vitrine, d'un évier et des modifications électriques pour un montant d'environ 6000 euros auquel il faudrait rajouter des travaux de peinture.

Plusieurs avis sont énoncés sur l'emplacement du local, sur la surface du local, sur l'utilisation antérieure par les festivités sur la place Théophile Maurel....

Suite à ce questionnement Mr le Maire propose de faire appel à un architecte qui pourrait faire une étude sur une opération d'ensemble visant à valoriser tout le quartier et en prenant en compte les besoins des associations exerçant des festivités sur cette même place.

Le conseil approuve la proposition d'étudier le projet dans sa globalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.